

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2020

ENCADRER SOUS-TRAITANCE - (N° 3013)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par
M. Mendes

ARTICLE 6

Substituer aux mots « femmes et des hommes de ménage », les mots « agents de service ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel